

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Pôle aménagement du  
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27  
Fax : 03 20 40 54 58

ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

A

DDTM 62  
Guichet unique  
Police de l'Environnement  
100 avenue Winston Churchill  
62022 ARRAS – CS 10007

Lille, le 04 DEC. 2017

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité  
environnementale, suite à la consultation relative au projet d'aménagement urbain de la "Maille  
Verte" situé sur la commune de OIGNIES (62)  
Réf : 2017-0076

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des  
projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet  
d'aménagement urbain de la "Maille Verte", ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du  
14 avril 2017.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information  
relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure  
équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique via votre site  
internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cette information  
figurera également sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,  
Le Directeur adjoint

Yann GOURIO

Copie : ARS, DREAL (UD de l'Artois), SGAR